



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU LUNDI 10 AOÛT 2026**

L'an deux mille vingt-six, dix août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le 04 août 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine GORGUES ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Frédéric ORGUEIL, Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Sylvain MASSIÉ, Allison PLAS, Claire ASTOR.

Absents excusés : Flavie PIRON (pouvoir à Christine GORGUES ROIG), Nicolas BLATGÉ

Secrétaire de séance : Didier BOURG.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	9	1	10

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,
Compte-tenu de son affichage sur le site de la mairie

le :

Et de sa transmission en Préfecture le :

N°2026-09-04

3.3 – Locations

Exonération exceptionnelle d'un mois de loyer de la SCM COMPANS DUMANIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a souhaité accompagner l'installation de la SCM COMPANS DUMANIC au sein du local communal situé 1 bis rue Ernest Ichanson.

Dans le cadre de cette installation, et compte tenu des conditions particulières liées à la mise à disposition du local communal, il avait été convenu d'accorder exceptionnellement la gratuité d'un mois de loyer afin d'accompagner leur arrivée dans les nouveaux locaux.

La SCM COMPANS DUMANIC ayant intégré le local communal à compter du 4 juillet 2026, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acter l'exonération du loyer correspondant au mois de juillet 2026.

Cette exonération revêt un caractère exceptionnel et ponctuel dans le cadre de l'installation de la SCM COMPANS DUMANIC au sein du local communal. Elle ne pourra être reconduite pour les périodes de location ultérieures.

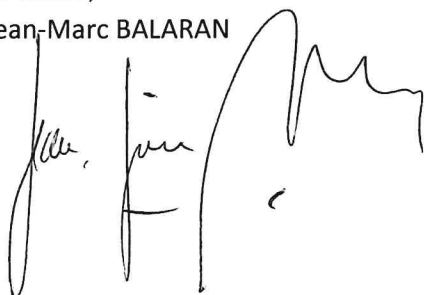
Le titre de recette correspondant au loyer du mois de juillet 2026 n'ayant pas été émis, il convient d'acter cette exonération par la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité avec 10 pour, 0 contre et 0 abstentions des membres présents et des membres représentés :

- **APPROUVE** l'exonération exceptionnelle du loyer du mois de juillet 2026 du local communal situé 1 bis rue Ernest Ichanson, loué à la SCM COMPANS DUMANIC ;
- **PREND ACTE** de l'absence d'émission du titre de recette correspondant à cette période ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 10 août 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN



Le Secrétaire de séance
Didier BOURG

